

Rapport de la 7^e réunion du Comité consultatif technique du Processus de Montréal

Iguazu, Argentine -7-12 juin 2004

(Préparé septembre 2004)

Table des matières

Éléments de l'examen

Recommandations au Groupe de travail

Appendice - Notes Détaillées sur la Réunion

1. Objet de la Réunion

1.1 Aperçu de la Réunion

Section A : Examen des Progrès et des Questions

2. Évolution du Processus de Montréal et Tendances Mondiales de L'établissement des C et I

3. Expériences des Pays avec la Production des Rapports de 2003 - Points Saillants

4. Processus D'examen Nationaux Planifiés ou en Cours

Section B : Élaboration des Méthodes D'examen

5. Élaboration de la Vision

6. Détermination des Questions et des Éléments du Cadre du Processus de Montréal à Examiner

6.1 Approche

6.2 Résultats

6.3 Observations

7. Élaboration des Méthodes D'examen Proposées

7.1 Approche

7.2 Conception du Processus de Mobilisation des Intervenants

7.2.1 Justification

7.2.2 *Processus proposé de mobilisation des intervenants*

7.2.3 *Observations*

7.2.4 *Recommandations*

7.2.5 *Résultat*

7.3 Examen des Implications de L'harmonisation avec les Sept Éléments Thématiques

7.3.1 Justification

7.3.2 Méthodes d'examen des sept éléments thématiques

7.3.3 Observations

7.3.4 Recommandations

7.3.5 Résultat

7.4 Examen des Indicateurs du Processus de Montréal

7.4.1 Justification

7.4.2 Méthodes et options d'examen proposées

7.4.3 Observations

7.4.4 Options d'examen

7.4.5 Ressources

7.4.6 Recommandations

7.4.7 Résultats

8. Résumé des Recommandations au Groupe de Travail

9. Budget Préliminaire pour les Ateliers D'experts et les Services du Coordinateur de L'examen (Agent de Projet)

9.1 Observations

10. Points Supplémentaires à L'ordre du Jour

10.1 Collaboration Technique Entre Processus

10.2 État du Plan de Communication

10.3 Idées Importantes Retenues

10.4 Prochaine réunion du CCT

INTRODUCTION

Le Comité consultatif technique du Processus de Montréal s'est réuni du 7 au 12 juin 2004 à Iguazu, en Argentine, pour :

- examiner les options et les travaux préparatoires en ce qui concerne les processus des C et I, afin de déterminer les implications de l'examen du cadre des C et I du Processus de Montréal à la lumière des rapports produits récemment et des développements internationaux;

- élaborer une série de recommandations ou une proposition à l'intention du Groupe de travail sur les approches et méthodes qui pourraient être utilisées dans un examen du cadre des C et I du Processus de Montréal.

VISION

Le CCT envisage les résultats du processus d'examen de la façon suivante :

Un ensemble d'indicateurs clairs, bien définis et précis, qui est adapté aux désirs et aux besoins des intervenants de chaque pays, qui ne dépend pas nécessairement de la disponibilité des données, qui couvre équitablement les divers aspects sociaux, économiques et environnementaux de la durabilité, qui est largement reconnu comme un outil permettant de décrire les progrès vers la gestion durable des forêts et qui permet à tous les pays membres du Processus de Montréal de participer à la mesure de ses capacités.

Une méthode commune pour examiner les indicateurs, qui permet d'établir des références croisées avec d'autres processus de C et I et avec des initiatives de mise en œuvre locales, nationales et internationales, qui permet de cerner des lacunes et éléments communs, qui permet de mieux comprendre la gestion durable des forêts et les critères et indicateurs, et qui améliore la collaboration et l'harmonisation entre les intervenants nationaux et les processus internationaux.

ELEMENTS DE L'EXAMEN

Pour concrétiser cette vision, le CCT a défini un processus d'examen en trois volets :

- mobilisation des intervenants
- détermination des implications des sept éléments thématiques
- examen des indicateurs du Processus de Montréal

Des plans de travail ont été dressés pour réaliser ces trois volets. Ceux qui se rattachent aux sept éléments thématiques et à la mobilisation des intervenants contribueront à la réalisation de l'examen des indicateurs.

Mobilisation des intervenants

Il est proposé de faire participer des intervenants nationaux et internationaux au processus d'examen des indicateurs; que le CCT dresse une liste des intervenants internationaux en vue de la soumettre au Groupe de travail; que les intervenants choisis soient invités à fournir de l'expertise technique et de la rétroaction dans le cadre de l'examen des indicateurs, comme l'illustre le diagramme de la figure 1.

Détermination des implications des sept éléments thématiques

Un plan a été mis sur pied en vue de faire la synthèse du développement et de déterminer les implications techniques des sept éléments thématiques. Des tâches ont été assignées à des volontaires du CCT; elles seront exécutées avant la réunion d'octobre 2004 du Groupe de travail; elles visent à faciliter les discussions du Groupe de travail sur les options d'examen des indicateurs (document d'accompagnement).

Examen des indicateurs

Trois options ont été définies pour l'examen des indicateurs. Le niveau de participation des intervenants et les besoins en ressources varient de l'une à l'autre.

Option 1. Intégrer trois autres réunions de membres du CCT/groupes d'experts (ateliers d'experts) dans le calendrier régulier des réunions du CCT :

- Avantages – L'examen bénéficiera de l'apport technique d'intervenants et d'experts de tous les pays, ce qui ajouterait probablement du poids aux résultats.
- Inconvénients – Option plus coûteuse, car s'ajouteraient les coûts de participation d'un agent de projet attiré, d'experts techniques et d'intervenants, ainsi que les coûts de trois ateliers d'experts supplémentaires.

Option 2. Synthétiser les résultats des examens nationaux en un seul groupe d'indicateurs.

- Avantages – Option moins coûteuse que l'option 1; tous les travaux seraient effectués par des membres du CCT et l'agent de projet attiré dans le cours normal des réunions.
- Inconvénients – L'apport technique des experts et des intervenants serait limité à la synthèse des résultats; l'examen serait moins approfondi; s'ajouterait le coût d'un agent de projet.

Option 3. Examiner un sous-ensemble choisi des indicateurs que l'on aura jugés les plus importants.

- Avantage – Aucun.
- Inconvénients – Examen incomplet des indicateurs; couverture moins qu'idéale; risque de mésentente sur le résultat final.

DELAI DU PROCESSUS D'EXAMEN ET RESSOURCES REQUISES

Il est proposé de mener à terme l'examen des indicateurs d'ici juin 2006. Si l'on choisit l'option 1 ou 2, le CCT estime que des ressources supplémentaires seraient requises pour :

- nommer un agent de projet pour aider le convocateur du CCT à réaliser le processus d'examen;
- financer trois ateliers d'experts portant sur les indicateurs à l'étude.

Selon les plans initiaux, il faudra environ 180 000 \$US pour financer les ateliers d'experts et 75 000 \$US pour couvrir les coûts d'un agent de projet sur une période de deux ans.

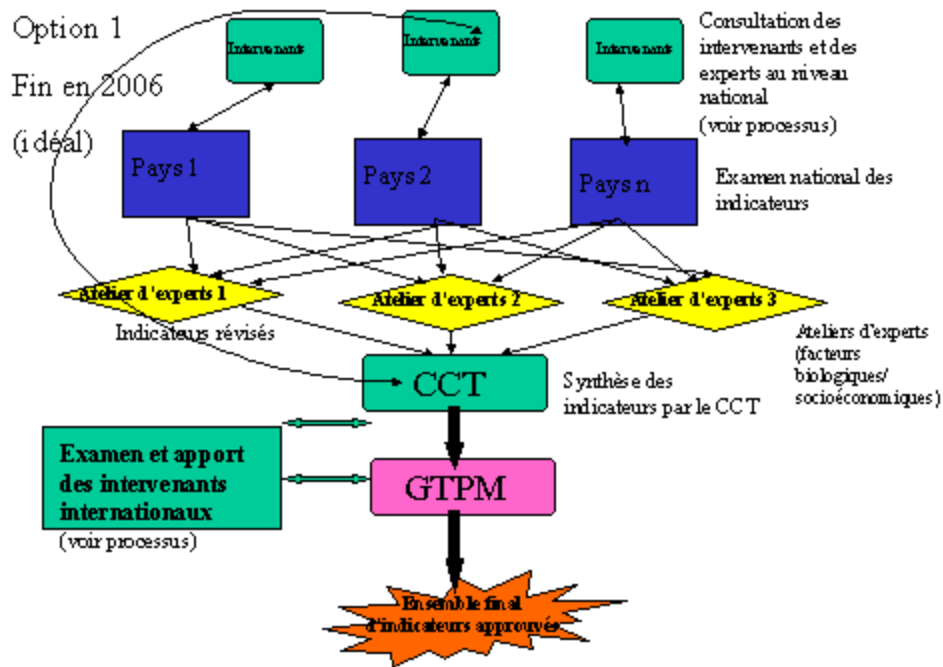


Figure 1 : Diagramme du processus d'examen des indicateurs, option 1

RECOMMANDATIONS AU GROUPE DE TRAVAIL :

- Que le Groupe de travail examine les propositions détaillées concernant
 1. le processus de mobilisation des intervenants (7.2) et
 2. l'examen des indicateurs du Processus de Montréal (7.4),
 y apporte des changements et fasse connaître ses préférences à sa réunion d'octobre 2004.
- Que le Groupe de travail adopte l'option 1 pour l'examen des indicateurs (c'est l'option que le CCT privilégie).
- Que le Groupe de travail mandate le CCT pour mettre en œuvre les propositions adoptées dans les délais établis.
- Que le Groupe de travail considère la possibilité de fournir des ressources additionnelles, s'il y a lieu, afin de :
 - payer les coûts d'un agent de projet et de trois ateliers d'experts (75 000 \$ et 180 000 \$ respectivement pour un total de 255 000 \$) – Option 1 pour l'examen des indicateurs
 OU
 - payer les coûts d'un agent de projet (75 000 \$) – Option 2 pour l'examen des indicateurs

- Que, dans ses activités et ses réunions de 2005 et 2006, le CCT s'emploie à réaliser l'examen selon les directives du Groupe de travail et conformément à la vision élaborée lors de la réunion d'Iguazu.

APPENDICE - NOTES DÉTAILLÉES SUR LA RÉUNION

Cette section décrit plus en détail la réunion du CCT dont les pages précédentes contiennent un compte rendu condensé. On y trouvera notamment des renseignements détaillés sur les plans de travail proposés.

1. OBJET DE LA REUNION

À l'occasion de sa 14^e réunion tenue à Montevideo, en Uruguay, en avril 2003, le Groupe de travail a assigné une nouvelle tâche au CCT : « définir une méthode de révision des indicateurs, visant à les améliorer s'il y a lieu, en fonction de l'expérience acquise au cours de la préparation des rapports des pays sur les forêts (2003) ».

À l'occasion de la 15^e réunion - réunion spéciale de haut niveau qui s'est tenue en marge du Congrès forestier mondial à Québec en septembre 2003 - le Groupe de travail a précisé en ces termes l'objet de la réunion du CCT : « se réunir pour examiner les options et les préparatifs relatifs au processus des C et I concernant les éléments qui pourraient faire partie de l'examen du cadre des C et I du Processus de Montréal. Cette tâche pourrait être exécutée en tenant compte du dernier processus de rapport ainsi que de l'évolution de la situation ». Par « évolution de la situation », on entendait les résultats des discussions sur les processus des C et I qui ont eu lieu lors de la CICI 2003 au Guatemala, de la rencontre de la FAO/ITTO à Cebu en mars 2004 et de la quatrième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) à Genève en mai 2004.

La réunion du CCT devait déboucher sur « une série de recommandations ou une proposition à l'intention du Groupe de travail sur les approches et méthodes qui pourraient être utilisées dans un examen du cadre des C et I du Processus de Montréal ».

1.1 Aperçu de la réunion

La réunion comportait les parties suivantes :

- un bref historique des activités du CCT du Processus de Montréal, à l'intention des nouveaux délégués;
- une présentation sur les résultats des réunions du Guatemala, de Cebu et du FNUF-4;
- des présentations où chaque pays ferait état de son expérience avec l'élaboration des rapports de 2003;
- des présentations où chaque pays ferait état de ses plans d'examen des indicateurs et de ses idées concernant le processus d'examen international;
- une présentation d'un document de travail commandé sur les options d'examen;
- des discussions avec facilitateur pour :
 - élaborer la vision du CCT concernant l'examen,

- déterminer les éléments du cadre à examiner;
- élaborer les méthodes à utiliser pour examiner ces éléments;
- une excursion sur le terrain pour observer les pratiques de gestion durable des forêts en usage en Argentine.

SECTION A : EXAMEN DES PROGRÈS ET DES QUESTIONS

2. ÉVOLUTION DU PROCESSUS DE MONTRÉAL ET TENDANCES MONDIALES DE L'ÉTABLISSEMENT DES C ET I

Rob Hendricks a rappelé les grandes lignes des activités du CCT dans le cadre du Processus de Montréal et donné un aperçu des récentes tendances observées dans les activités internationales en matière de C et I, en s'inspirant des résultats de la CICI au Guatemala, de la réunion de la FAO/ITTO à Cebu et de la récente réunion du FNUF qui s'est tenue à Genève. Le contenu de sa présentation est reproduit sur le CD des exposés présentés lors de la réunion du CCT à Iguazu.

3. EXPERIENCES DES PAYS AVEC LA PRODUCTION DES RAPPORTS DE 2003 - POINTS SAILLANTS

- Le cadre du Processus de Montréal est bien compris et utilisé dans les pays; les C et I sont enchâssés dans des lois locales et nationales et sont internalisés dans les processus de planification et de R-D. Tous les pays font des progrès en ce sens.
- Tous les pays ont éprouvé des difficultés à accéder à l'information, et la mobilisation de multiples organismes leur a occasionné des problèmes. Ces difficultés s'atténuent lorsque la participation, la communication et la consultation des intervenants font partie intégrante du processus d'élaboration des rapports.
- La fragmentation des organismes et des sources de données est un problème fréquent, car elle rend difficile la collecte de l'information nécessaire à l'établissement des C et I.
- Les pays ont eu de la difficulté à couvrir tout l'éventail des indicateurs; ils ont mentionné plus particulièrement les critères 6 et 7.
- Dans l'ensemble, la série d'indicateurs reçoit un appui solide; aucune lacune n'a été relevée. Les critiques formulées à l'endroit des indicateurs étaient généralement bénignes; la plupart invoquaient la nécessité d'apporter des précisions et des éclaircissements. Les C et I du Processus de Montréal sont considérés comme un instrument très utile, qui permet de partager de l'information entre les intervenants et d'entretenir un dialogue national sur la gestion durable des forêts.
- Les avantages du cadre des C et I du Processus de Montréal sont largement reconnus et acceptés. Tout autre changement devrait être envisagé avec prudence, pour éviter de perdre les acquis.
- La formule des C et I du Processus de Montréal commence à s'étendre à d'autres utilisations des terres, comme l'aménagement des prairies-parcs et la mise en valeur des minéraux.

4. PROCESSUS D'EXAMEN NATIONAUX PLANIFÉS OU EN COURS

Dans tous les pays, le processus d'examen des indicateurs est planifié ou déjà en cours. Les échéanciers et les méthodes varient d'un pays à l'autre mais, de façon générale, l'exercice a pour objectif d'améliorer le processus de production de rapports et de préciser les indicateurs pour en augmenter la pertinence, l'applicabilité et la clarté et pour éliminer la redondance.

SECTION B : ÉLABORATION DES MÉTHODES D'EXAMEN

5. ÉLABORATION DE LA VISION

L'Australie et le Canada ont tous deux présenté des exposés sur les options d'examen à la lumière de l'expérience internationale. Ensuite, le CCT a tenu une séance avec facilitateur pour élaborer sa vision du processus d'examen à la lumière de l'expérience des pays et en tenant compte des directives qui ont été données par le Groupe de travail et dont il est rendu compte dans des sections précédentes. Pour lancer la discussion, on a formulé l'énoncé et les questions que voici :

« Nous sommes en 2007, et le Groupe de travail du Processus de Montréal vient de rendre public le nouveau cadre des C et I. Décrivez-le :

- Quelles améliorations a-t-on apportées spécifiquement?
- Que disent les intervenants et les décideurs au sujet du nouveau cadre?
- Quels problèmes a-t-on résolus? »

Cet exercice a débouché sur une vision des résultats du processus d'examen. On l'a formulée ainsi :

VISION DES RÉSULTATS DU PROCESSUS D'EXAMEN

Un ensemble d'indicateurs clairs, bien définis et précis, qui est adapté aux désirs et aux besoins des intervenants de chaque pays, qui ne dépend pas nécessairement de la disponibilité des données, qui couvre équitablement les divers aspects sociaux, économiques et environnementaux de la durabilité, qui est largement reconnu comme un outil permettant de décrire les progrès vers la gestion durable des forêts et qui permet à tous les pays membres du Processus de Montréal de participer à la mesure de ses capacités.

Une méthode commune pour examiner les indicateurs, qui permet d'établir des références croisées avec d'autres processus de C et I et avec des initiatives de mise en œuvre locales, nationales et internationales, qui permet de cerner des lacunes et éléments communs, qui permet de mieux comprendre la gestion durable des forêts et les critères et indicateurs, et qui améliore la collaboration et l'harmonisation entre les intervenants nationaux et les processus internationaux.

À titre d'observation générale, le CCT recommande d'envisager l'examen comme la suite logique des progrès remarquables accomplis dans l'élaboration et l'application du cadre des critères et indicateurs du Processus de Montréal depuis ses débuts.

6. DÉTERMINATION DES QUESTIONS ET DES ÉLÉMENTS DU CADRE DU PROCESSUS DE MONTRÉAL À EXAMINER

6.1 Approche

Le CCT a tenu un atelier avec facilitateur pour cerner les aspects ou les éléments du cadre du Processus de Montréal qu'il vaudrait la peine d'examiner à son avis. Cet exercice a été fait à la lumière de l'énoncé de vision et à partir d'un certain nombre de questions conçues pour déterminer quels étaient les aspects les plus importants à examiner pour concrétiser la vision. Les questions ont été cernées, regroupées par affinités et classées. Les membres du CCT ont ensuite discuté et convenu des questions prioritaires, et ils ont finalement arrêté leur choix sur trois éléments.

6.2 Résultats

Dix-huit questions ont été inventoriées et classées par ordre de priorité.

Questions inventoriées	Priorité
Processus de mobilisation des intervenants	1
<i>Définition des limites et de la portée de l'examen</i>	2
Examen des indicateurs du PM	2
Implications d'une harmonisation avec les sept éléments thématiques	4
Liens avec d'autres indicateurs locaux	5
Processus d'examen des indicateurs	6
Interprétation des indicateurs et durabilité	7
Indicateurs et valeurs attachées par les intervenants	7
Leçons apprises de l'expérience avec les C et I	7
Accent sur les indicateurs	10
Forme de présentation commune	10
Facteurs déterminants de l'examen	10
Connaître le public cible	10
Définir les meilleures pratiques et la méthode de mise en oeuvre	14
Mettre en évidence les indicateurs	14
Renforcer la capacité de produire des rapports	14

Nouveaux domaines	14
Questions particulières relatives à l'élaboration des rapports	14

6.3 Observations

De cet exercice, le CCT a dégagé trois questions prioritaires :

1. Conception du processus de mobilisation des intervenants
2. Implications d'une harmonisation avec les sept éléments thématiques
3. Examen des indicateurs du Processus de Montréal

(Le CCT a retenu un quatrième sujet [« Définir des limites et de la portée de l'examen »], dont il a jugé qu'il cadrerait avec les objectifs de la réunion d'Iguazu et, par conséquent, devait être examiné.)

L'ensemble du processus d'examen proposé s'articule autour de ces trois questions. L'examen des indicateurs est la question centrale, et les discussions sur les implications d'une harmonisation avec les sept éléments thématiques et sur le processus de mobilisation des intervenants viendront l'étayer et l'alimenter.

7. ÉLABORATION DES MÉTHODES D'EXAMEN PROPOSÉES

7.1 Approche

Pour chaque sujet, le CCT a élaboré un plan de travail à soumettre à l'attention du Groupe de travail. Ces plans de travail énoncent les raisons de l'examen, décrivent la méthode d'examen, renferment les commentaires et les recommandations du CCT et décrivent les résultats attendus. On y traite également des ressources requises et de l'échéancier.

7.2 Conception du processus de mobilisation des intervenants

7.2.1 Justification

Le succès de l'établissement du Processus de Montréal tient en grande partie à la participation des intervenants nationaux et internationaux à l'élaboration du processus et de l'ensemble d'indicateurs. L'examen de la question de la participation des intervenants s'impose pour un certain nombre de raisons, par exemple :

- Renvoi au point n° 7 du Rapport sommaire de 2003 — « Continuer de rechercher la contribution de toutes les parties concernées dans les pays membres ».
- Multiples références à des forums internationaux (par exemple le Forum des Nations Unies sur les forêts, la réunion de Cebu) qui mettent en évidence la nécessité de faire participer les intervenants au dialogue, à l'élaboration des politiques, à la

planification, à la collecte des données et à la mise en valeur des projets dans le domaine des forêts.

- Un certain nombre de pays membres du Processus de Montréal ont, au cours de la réunion du CCT, fait valoir la nécessité de faire participer les intervenants au processus d'examen afin d'accroître le soutien politique et la compréhension du processus.
- Les gouvernements sont individuellement responsables de la participation des intervenants dans leurs pays respectifs, mais le partage entre les pays membres des idées sur les approches possibles serait de nature à améliorer l'efficacité des interactions entre les intervenants à l'échelle nationale.
- Le groupe original des C et I a été élaboré avec la participation d'intervenants nationaux et internationaux.

7.2.2 Processus proposé de mobilisation des intervenant

Activité	Responsable	Echéance
<p>Participation des intervenants internationaux à l'examen des indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dresser une liste des intervenants internationaux (techniques/ universitaires et politiques) en s'inspirant des suggestions des pays. Chaque pays devrait recommander, raisons à l'appui, la participation de l'intervenant international considéré. La justification devrait faire état des liens politiques entre l'intervenant et le processus d'examen. 	Pays membres du CCT	Avril 2005
<ul style="list-style-type: none"> • Dresser la liste des participants internationaux d'après les suggestions des pays et les répartir entre les deux catégories suivantes : (i) participation possible aux réunions du Groupe de travail et (ii) disponibilité pour examiner et commenter l'ébauche des documents. 	Bureau de liaison	Juin 2005
<ul style="list-style-type: none"> • Examiner et commenter la liste des intervenants. 	Membres du CCT	Juin 2005
<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la liste proposée au Groupe de travail, pour approbation ou modification. Discussions pour déterminer si les intervenants internationaux devraient assister aux réunions du CCT. (Le convocateur du CCT exposera les avantages et les inconvénients de cette suggestion.) 	Convocateur	Octobre 2005
<ul style="list-style-type: none"> • Examen des indicateurs : Rétroaction des intervenants dans le processus international d'examen des indicateurs 	Agent de projet / Bureau de Liaison	Octobre 2005
<p>Participation des intervenants à l'examen des indicateurs</p> <p>Tenir compte des lignes directrices suivantes dans la planification des examens nationaux des indicateurs et dans l'élaboration des plans de travail y afférents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chaque membre du CCT ou du Groupe de travail se préparera aux discussions entourant le Processus de Montréal, en 	Membres du CCT	Avant et pendant le processus d'examen des indicateurs

consultant les intervenants nationaux, s'il y a lieu.		
<ul style="list-style-type: none"> • Voir à la consultation des experts et à la prise en compte des intérêts pertinents dans le processus; organiser les interactions avec les intervenants, par critères. On s'assurera ainsi que les indicateurs importants ou critiques sont couverts. 		
<ul style="list-style-type: none"> • Les pays analyseront chaque indicateur à travers le filtre des attributs souhaités – redondance, pertinence, capacité scientifique de recueillir les données, coûts, etc. 		
<ul style="list-style-type: none"> • Chaque pays sera prêt à proposer une formulation et une justification pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ le maintien de l'indicateur ○ la reformulation de l'indicateur ○ la fusion de deux ou plusieurs indicateurs ○ l'élimination de l'indicateur ○ l'ajout d'un nouvel indicateur 		
<p>Ateliers thématiques</p> <p>Les ateliers d'experts du CCT seront organisés par critères, pour assurer un traitement égal à tous les critères. Il est recommandé que des experts assistent à la réunion du CCT avec leurs homologues du CCT si possible. La question du coût se posera, mais le fait de tenir une réunion dans le style de celle de Portland contribuera à limiter les coûts.</p>	Membres du CCT et Bureau de Liaison	Entre juin 2005 et juin 2006
<p>Présentation au Groupe de travail</p> <p>Les résultats des discussions du CCT auxquelles auront été intégrées les contributions des intervenants seront présentés au Groupe de travail par groupe de critères (p. ex. les critères 1 et 2 au cours d'une réunion du GT, les critères 3 et 4 au cours d'une autre, les critères 6 et 7 au cours d'une troisième).</p>	Convocateur/agent de projet	Entre octobre 2005 et octobre 2006

7.2.3 Observations

Ce processus permettra d'identifier les intervenants qui pourraient contribuer au processus d'examen des indicateurs à l'échelle internationale. En outre, il fournira des lignes directrices concernant la participation des intervenants à l'échelle des pays. Le fait d'organiser le processus d'examen et la participation des intervenants par critères augmentera l'efficacité et la précision du travail. Le CCT estime qu'un des points forts du Processus de Montréal est d'avoir fait participer les intervenants à l'élaboration et à la mise en œuvre du cadre, et c'est pourquoi cet aspect mérite qu'on s'y attarde.

7.2.4 Recommandations

Que le Groupe de travail examine et adopte les propositions présentées concernant les processus nationaux et internationaux de mobilisation des intervenants, à savoir :

- que les pays dressent des listes des intervenants internationaux et nationaux qui pourraient contribuer au processus d'examen des indicateurs;
- que les intervenants internationaux et nationaux participent au processus d'examen en fournissant de l'expertise technique et en donnant de la rétroaction sur les progrès de l'examen;
- que le Groupe de travail examine s'il convient de permettre à des intervenants internationaux désignés d'assister aux futures rencontres du CCT dans le cadre du processus d'examen.

7.2.5 Résultat

Une méthode plus robuste d'examen des indicateurs qui prévoit la participation d'intervenants à l'échelle nationale et à l'échelle internationale.

7.3 Examen des implications de l'harmonisation avec les sept éléments thématiques

7.3.1 Justification

L'évolution de la situation internationale laisse transpirer une volonté de plus en plus forte d'harmoniser les processus des C et I. Cette volonté était manifeste lors de la CICI au Guatemala et de la réunion de la FAO/ITTO à Cebu. Les participants à la quatrième session du FNUF, à Genève, ont reconnu les sept éléments thématiques de la gestion durable des forêts. Au cours de la réunion informelle qu'il a tenue à cette occasion, le Groupe de travail du Processus de Montréal a également soulevé la question des implications d'une harmonisation du Processus de Montréal avec les sept éléments thématiques (comme il s'agissait d'une réunion informelle, tous les pays n'y ont pas participé). Compte tenu de ces tendances internationales, il ne serait pas possible pour le CCT de procéder à un examen approfondi des indicateurs, comme le lui demande le Groupe de travail, sans tenir compte des implications de ces tendances.

L'harmonisation a de nombreuses conséquences, dont voici des exemples :

- L'abandon d'un critère, comme le carbone, implique que ce critère n'est plus considéré comme un indicateur de la gestion durable des forêts.
- Il se dégage une nette volonté des autres parties au Processus de Montréal de s'aligner sur les tendances mondiales.
- Les changements apportés aux critères et indicateurs se répartissent entre plusieurs secteurs thématiques.
- On pourrait cesser de considérer les sols et l'eau comme des critères.
- Les changements pourraient toucher des pays membres qui ont déjà enchâssé le Processus de Montréal dans leurs processus de C et I et dans leurs lois.

- La collectivité internationale aura un seul cadre de gestion durable des forêts.
- L'adoption d'un ensemble commun de critères de la gestion durable des forêts pourrait exiger l'ajout ou la modification de certains indicateurs.
- Il est difficile d'établir des comparaisons entre les cadres de C et I qui ont changé au fil du temps.
- Pour intégrer le cycle du carbone planétaire, il faudrait modifier un des sept éléments thématiques en s'inspirant de l'exemple donné au cours du FNUF, celui de la distribution des forêts et de leur contribution au cycle du carbone mondial.
- Les sept éléments thématiques ne rendent peut-être pas compte de tout l'éventail des valeurs que les pays membres du Processus de Montréal attachent à la gestion durable des forêts.
- Il faut expliquer pourquoi nous modifions le cadre.
- L'harmonisation pourrait nuire à la crédibilité du processus auprès des intervenants qui attachent une très grande importance aux C et I.
- Le Processus de Montréal sera le premier à aider à façonner l'avenir de la gestion durable des forêts – reconnu comme un adopteur précoce.
- L'adoption d'une série d'éléments thématiques également utilisés par la FAO, et d'autres, aux fins de l'élaboration des rapports risque de réduire l'emprise que les pays membres ont sur le Processus de Montréal.

7.3.2 Méthodes d'examen des sept éléments thématiques

Activité	Responsable	Echéance
Examiner et contextualiser l'élaboration des sept éléments thématiques (7 ET)	Rob Hendricks	14 août 2004
Examiner l'activité des autres processus de C et I qui tendent vers les 7 ET	Convocateur/Bureau de liaison	14 août 2004
Établir des correspondances entre les C et I du PM et les 7 ET, et définir des options pour réorganiser les indicateurs en fonction des 7 ET. Résumer les commentaires des membres du CCT	Melissa Wood (membres du CCT)	14 août 2004
Relever les différences et les similitudes entre les critères et les éléments thématiques	Al Abee (membres du CCT)	14 août 2004
Déterminer les implications techniques de l'adoption des 7 ET et faire la synthèse des commentaires que reçoit le CCT	Tomás Schlichter (John Hall, Vladimir Korotkov, Al Abee, Joong Kim, Melissa Wood)	14 août 2004
Rédiger un rapport faisant état des constatations, avec des	Convocateur	3 septembre 2004

recommandations au Groupe de travail		
Présenter le rapport au Groupe de travail	Convocateur	Octobre 2004

7.3.3 Observations

Les documents de travail mentionnés ci-dessus aideront le Groupe de travail dans ses discussions sur les recommandations du CCT et les incidences des 7 ET sur l'examen du Processus de Montréal. Ce volet de l'examen s'intéresse aux liens entre les C et I et les 7 ET, mais le CCT a constaté que l'examen des indicateurs devra également tenir compte des obligations des pays à l'égard des autres rapports à produire (par Convention sur la diversité biologique, plans d'action, évaluation des ressources forestières, etc.) et des liens avec d'autres processus comme la Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe.

7.3.4 Recommandations

Que les documents de travail concernant les incidences des 7 ET sur l'examen du Processus de Montréal soient soumis à la réunion d'octobre 2004 du Groupe de travail, afin de permettre aux membres de mieux examiner les propositions du CCT dans le contexte de l'évolution de la situation internationale.

7.3.5 Résultat

Un examen des indicateurs qui est plus robuste et qui tient compte des tendances internationales de l'harmonisation.

7.4 Examen des indicateurs du Processus de Montréal

7.4.1 Justification

Le Groupe de travail du Processus de Montréal avait prévu d'examiner les indicateurs après le dépôt des premiers rapports nationaux, pour les raisons suivantes :

- L'examen des indicateurs a été planifié dans le cadre d'une gestion adaptative.
- On pourrait ainsi mettre à profit les leçons apprises et l'expérience acquise au cours du processus de production de rapports.
- Certains commentateurs ont mis en doute la possibilité de mettre en œuvre l'ensemble des indicateurs.
- Pour certains indicateurs, la technologie et la méthodologie scientifiques ont changé.
- Il importe d'améliorer la clarté – rendre les indicateurs plus faciles à comprendre.
- Renforcer la spécificité des indicateurs – (par exemple, indicateurs génétiques dans le critère 1).

- Réduire la redondance.
- Il pourrait être avantageux de discuter des indicateurs plus larges qui concernent la gestion durable des forêts (commerce, population).
- La pertinence de certains indicateurs pour la gestion durable des forêts est douteuse (par exemple les accumulations toxiques dans les forêts).
- Nécessité de comprendre les liens entre les indicateurs.
- Emploi des indicateurs dans des applications subnationales du Processus de Montréal.
- Renforcer les fondements scientifiques et la compréhension des indicateurs.
- Il faut bien répartir les indicateurs entre les aspects sociaux, économiques et écologiques de la durabilité.

7.4.2 Méthodes et options d'examen proposées

Activité	Responsable	Échéance
Finaliser le plan de travail après la réunion du GT et la rétroaction	Convocateur (membres du CCT)	Fin novembre 2004
Examen national des indicateurs <ul style="list-style-type: none"> • Les pays définissent le processus d'examen national et l'exécutent (il est recommandé d'utiliser la liste des attributs des indicateurs que l'on a établie à la réunion d'Iguazu (" Non redondants, clairs, pertinents, pratiques, sensibles, fiables, compréhensibles, prévisibles, mesurables, scientifiquement fondés, rentables "), ainsi que la suite des outils disponibles, p. ex. présentation de l'examen du Canada – encadré 1; <i>Guide d'utilisation des aménagements locaux de l'aménagement durable des forêts</i>, etc.) 	Pays individuels	Juin 2005
<ul style="list-style-type: none"> • Consigner les résultats de l'examen national dans le gabarit de rapport adopté par le CCT 	Membres du CCT, le convocateur doit préparer le gabarit de rapport.	Fin avril 2005

<p>Rapports des pays à la réunion du CCT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • discuter des résultats des examens nationaux • choisir des indicateurs sur lesquels sera concentré subséquemment l'examen du Processus de Montréal • concevoir les prochaines étapes des examens des indicateurs 	Membres du CCT	Juin 2005
<p>Faire état des progrès et soumettre des recommandations de révision au GT</p>	Convocateur	Octobre 2005
<p>Poursuite de l'examen des indicateurs entre juin 2005 et juin 2006</p>	Agent de projet (à noter son nouveau rôle, voir les observations ci-dessous)	Juin 2006
<ul style="list-style-type: none"> • Finaliser les plans de travail pour l'examen des indicateurs <ul style="list-style-type: none"> ○ Option 1. Intégrer les rencontres des membres du CCT/groupe d'experts (ateliers d'experts) pour examiner les indicateurs ○ Option 2. Seuls les membres du CCT examinent les indicateurs ○ Option 3. Examiner un sous-ensemble d'indicateurs jugés les plus importants 		Août 2005
<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à l'examen des indicateurs 	Membres du CCT, etc.	Selon le calendrier de l'examen
<p>Rapports des pays à la réunion du CCT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire la synthèse des indicateurs révisés et formuler des recommandations à l'intention du Groupe de travail 	Membres du CCT/convocateur	Juin 2006
<p>Rapport et recommandations présentés au Groupe de travail</p>	Convocateur	Octobre 2006
<p>La série d'indicateurs révisée peut être utilisée dans les rapports nationaux de</p>		Octobre 2006

Figure 1 : Diagramme du processus d'examen des indicateurs

7.4.4 Options d'examen

Le CCT recommande l'option 1 au Groupe de travail. À son avis, c'est la plus solide. Toutefois, elle exigera des ressources supplémentaires, pour payer les coûts des ateliers d'experts de même que les coûts d'un agent de projet attiré qui aura pour rôle de soutenir et d'exécuter certaines activités d'examen qui n'entrent pas dans le mandat du convocateur du CCT.

L'option 2 est le deuxième choix du CCT. L'examen sera effectué par les membres du CCT et les experts nationaux, mais sans le concours de groupes d'experts techniques. Par rapport à l'option 1, la profondeur des analyses et peut-être aussi la date d'achèvement seront modifiées.

Le CCT considère l'option 3 comme la moins intéressante car, à son avis, l'examen pourrait manquer de profondeur et certains indicateurs risquent d'être laissés de côté.

7.4.5 Ressources

Le CCT a estimé les ressources additionnelles nécessaires pour entreprendre l'examen des indicateurs.

- Le CCT a reconnu la nécessité de nommer un agent de projet attiré pour toute la période de l'examen. L'agent de projet travaillerait en étroite collaboration avec le convocateur, mais il aurait pour rôle de superviser et de faciliter le processus d'examen dans tous les pays membres. Le CCT estime que le convocateur ne pourrait jouer ce rôle en plus de ses fonctions normales. La fonction d'agent de projet pourrait nécessiter 0,3 ETP par année et coûter au total 75 000 \$US. Le CCT croit qu'elle serait nécessaire si l'on adoptait l'option 1 ou l'option 2.
- Deuxièmement, le CCT a reconnu qu'il serait utile de disposer d'une expertise technique pour examiner certains indicateurs à l'étude; il recommande des ressources pour financer une série d'ateliers d'experts du genre de l'atelier sur le renforcement des capacités que le CCT a organisé à Portland, afin de rendre l'examen aussi efficace que possible. Il estime le coût de cette expertise additionnelle à 60 000 \$US par réunion; en supposant qu'il se tienne trois réunions au cours de la période de l'examen, le coût total serait de 180 000 \$US. Ces coûts supplémentaires ne s'appliqueraient que si l'option 1 était adoptée.

7.4.6 Recommandations

- Que le Groupe de travail adopte l'option 1 pour l'examen des indicateurs.
- Que le Groupe de travail fournisse des ressources supplémentaires pour :

- payer les coûts d'un agent de projet et de trois ateliers d'experts (75 000 \$ et 180 000 \$ respectivement, pour un total de 255 000 \$US) si l'option 1 est choisie.
- payer les coûts d'un agent de projet (75 000 \$US), si l'option 2 est choisie.
- Que le Groupe de travail mandate le CCT pour exécuter le processus d'examen d'ici juin 2006.

7.4.7 Résultats

Une série améliorée d'indicateurs de C et I du Processus de Montréal, qui serait commune à tous les pays membres et qui assurerait une uniformité.

8. Résumé des Recommandations au Groupe de travail

- Que le Groupe de travail examine les propositions détaillées couvrant 1) le processus de mobilisation des intervenants (7.2) et 2) l'examen des indicateurs du Processus de Montréal (7.4); qu'il fasse les changements qui s'imposent et adopte les options qu'il jugera les plus avantageuses à sa réunion d'octobre 2004.
- Que le Groupe de travail adopte l'option 1 pour l'examen des indicateurs (option privilégiée par le CCT).
- Que le Groupe de travail mandate le CCT pour mettre en oeuvre les propositions adoptées dans les délais établis.
- Que le Groupe de travail envisage la possibilité de fournir des ressources supplémentaires pour :
 - payer les coûts d'un agent de projet et de trois ateliers d'experts (75 000 \$ et 180 000 \$ respectivement, pour un total de 255 000 \$US) – option 1 pour l'examen des indicateurs.
 - payer les coûts d'un agent de projet (75 000 \$US) – option 2 pour l'examen des indicateurs.
- Que, dans ses activités et ses réunions de 2005 et 2006, le CCT s'applique à exécuter l'examen et à produire les résultats escomptés selon les directives données par le Groupe de travail et conformément à la vision élaborée lors de la réunion d'Iguazu.

9. Budget préliminaire pour les ateliers d'experts et les services du coordonnateur de l'examen (Agent de projet)

Le Groupe de travail a élaboré les premières estimations d'un budget pour l'examen des indicateurs. En voici les grandes lignes.

Coordonnateur de l'examen des indicateurs (agent de projet)

Poste	\$US
Temps : 0.3 ETP x 2 ans (octobre 2004-2006)	40 000

Coûts de fonctionnement - déplacements et hébergement (2 réunions du CCT, 3 ateliers d'experts) @ 7 000 \$ par réunion	35 000
Coût total du coordonnateur de l'examen	75 000

Ateliers d'experts

Poste	\$US
Représentants des pays membres du CCT	Coûts supportés par le pays
Expertise technique (3 experts par réunion, temps et frais de déplacement)	30 000
Coûts de la réunion (style Portland), y compris les frais de déplacement du convocateur	15 000
Aide de voyage	15 000
Coût estimé total par réunion	60 000
Coût estimé total des 3 réunions	180 000

Ressources supplémentaires totales (maximum) demandées au Groupe de travail : 255 000 \$US.

9.1 Observations

Ce budget représente une estimation préliminaire des coûts maximaux. Des économies sont possibles, selon la région, le lieu de la réunion et l'ampleur de la réunion. Il faudrait procéder à un exercice de budgétisation plus détaillé lorsque nous connaîtrons mieux les indicateurs à examiner et l'ampleur de la contribution des experts.

10. Points supplémentaires à l'ordre du jour

10.1 Collaboration technique entre processus

Les États-Unis ont présenté une proposition pour accroître l'interaction, au niveau technique, entre les divers processus de C et I. Ils ont proposé de tenir une réunion entre le Processus de Montréal, le Processus paneuropéen et le Processus de l'OIBT, à la suite de quoi la Finlande tiendrait une réunion entre les parties. Cette rencontre aurait pour but de se pencher sur des questions techniques communes et d'apprendre les uns des autres, en obtenant des résultats techniques concrets. Parmi les sujets dont le CCT pourrait alors discuter figurent les définitions, l'harmonisation, les implications techniques de l'harmonisation avec les sept éléments thématiques et l'échange d'information sur la façon de résoudre les problèmes. Rob Hendricks s'est engagé à rédiger un compte rendu des discussions et à soulever la question lors de la réunion d'octobre du Groupe de travail.

10.2 Etat du plan de communication

Kathryn Buchanan, du Bureau de liaison, a fait le point sur le plan de communication et sur la réunion d'octobre du Groupe de travail.

10.3 Idées importantes retenues

Au cours de la réunion, le CCT a convenu de recueillir toutes les idées importantes qui n'étaient pas à l'ordre du jour. Il en a retenu deux :

L'importance de l'amélioration des liens avec les parties à la Convention sur la biodiversité dans le cadre du processus d'examen des indicateurs. Les délégués estiment que ces liens permettraient d'obtenir et de partager une somme considérable de connaissances techniques.

L'importance d'une participation formelle de la collectivité scientifique au déroulement du Processus de Montréal. Cet aspect est reconnu comme un des points forts du processus initial d'élaboration des C et I du Processus de Montréal, et c'est pourquoi on y attache une grande importance.

10.4 Prochaine réunion du CCT

Le convocateur a invité les pays disposés à tenir la prochaine réunion du CCT à se manifester. Selon la tendance des dernières années, la réunion se tiendrait en mai ou en juin 2005. Il en sera question à la réunion du Groupe de travail.